

Annexe 1^{ière}. Investissements admissibles par filière

1. Filière éolienne

Postes	Ventilation
1° Travaux de génie civil	a) Réalisation des fondations
	b) Aménagement des accès du site
	c) Etablissement de l'aire de montage
2° Eolienne montée et prête à fonctionner	
3° Equipement électrique et raccordement au réseau	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur
	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
4° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
5° Certification des équipements	
6° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

2. Filière hydro-électricité

Postes	Ventilation
1° Aménagement des accès du site	a) Curage
	b) Réfection
	c) Empierrements et digues temporaires
	d) Mise hors eau
2° Travaux de génie civil	a) Terrassement
	b) Fondations
	c) Déblais
	d) Enrochements
	e) Grutage
	f) Tranchées pour le raccordement
3° Abri pour l'unité de production et passerelle d'accès	
4° Equipement électromécanique	a) Turbine, roue, vis hydrodynamique
	b) Alternateur, transmission
	c) Vannes
	d) Automation, régulation
5° Dégrilleur et autres systèmes de protection contre les déchets flottants	
6° Aménagements environnementaux	a) Passe à poissons
	b) Grilles
	c) Dispositif pour la dévalaison
7° Equipements électriques et raccordement au réseau électrique	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur

	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
8° Certification des équipements	
9° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
10° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

3. Filière cogénération biomasse solide

3.1 Cogénération par turbinage de biomasse solide

Postes	Ventilation
1° Aménagement et construction	a) Aménagement des accès du site
	b) Travaux de génie civil
	c) Bâtiment unité de cogénération
	d) Bâtiment silo de stockage
	e) Unités préfabriquées
2° Stockage des matières entrantes	a) Dispositif de stockage du combustible
	b) Silo et trappe d'alimentation
	c) Dispositif de remplissage
	d) Dispositif d'alimentation automatique de l'unité en combustible depuis le stockage, désilage et convoyage silo-foyer
3° Stockage des résidus	a) Dispositif de décendrage
	b) Dispositif de stockage des cendres
4° Equipement pour la préparation et la manutention de la biomasse	a) Dispositif de pré-séchage de la biomasse combustible
	b) Système de broyage, criblage, déferrillage ou densification
	c) Appareil de manutention
5° Unité de production sous abri	a) Chaudière biomasse
	b) Brûleur d'allumage
	c) Surchauffeur
	d) Connexions, hydraulique et auxiliaires de distribution
	e) Générateur turbine, alternateur
	f) Electricité chaufferie
	g) Automatisme, commandes et régulation cogénération
	h) Système d'isolation thermique et acoustique
6° Equipements électriques et raccordement au réseau électrique	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur
	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
7° Système de traitement et d'évacuation des rejets	a) Dispositifs de traitement des fumées
	b) Fumisterie
	c) Dispositif de traitement des rejets liquides
8° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée
	b) Distribution hydraulique

	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
	e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
9° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Calorimètres et compteurs
	b) Protection incendie : Portes RF, détecteurs de fumées, dispositif d'extinction automatique
	c) Détecteur de CO Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
10° Dispositif de stockage de la chaleur	a) Réservoirs tampons chauffage et eau chaude sanitaire
11° Certification des équipements	
12° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

3.2 Cogénération par gazéification de biomasse solide

Postes	Ventilation
1° Aménagement et construction	a) Aménagement des accès du site
	b) Travaux de génie civil
	c) Bâtiments unité de cogénération
	d) Bâtiment silo de stockage
	e) Unités préfabriquées
2° Stockage des matières entrantes	a) Dispositif de stockage du combustible
	b) Dispositif d'alimentation automatique de l'unité en combustible depuis le stockage, désilage et convoyage silo-foyer
3° Stockage des résidus	a) Dispositif de décaendrage
	b) Dispositif de stockage des cendres
4° Equipement pour la préparation et la manutention de la biomasse	a) Dispositif de pré-séchage de la biomasse combustible
	b) Système de broyage, criblage, déferailage ou densification
	c) Appareil de manutention
5° Unité de production sous abri	a) Unité de gazéification
	b) Unité de refroidissement et de filtration du syngaz
	c) Moteur thermique
	d) Échangeurs et récupérateurs thermiques
	e) Connexions, hydraulique et auxiliaires de distribution
	f) Torchère
	g) Electricité, gazéifieur et moteur
	h) Automatisme, commandes et régulation cogénération
	i) Système d'isolation thermique et acoustique
6° Equipements électriques et raccordement au réseau électrique	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur
	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
7° Système de traitement et d'évacuation des rejets	a) Dispositifs de traitement des fumées
	b) Fumisterie
	c) Dispositif de traitement des rejets liquides

8° Dispositif d'alimentation de secours	a) alimentation d'énergie non interruptible - UPS- dynamique ou statique
9° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée
	b) Distribution hydraulique
	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
	e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
10° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Calorimètres et compteurs
	b) Protection incendie : Portes RF, détecteurs de fumées, dispositif d'extinction automatique
	c) Détecteur de CO
	d) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
11° Dispositif de stockage de la chaleur	a) Réservoirs tampons chauffage et eau chaude sanitaire
12° Certification des équipements	
13° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

4. Filière biométhanisation

Postes	Ventilation
1° Aménagement et construction	a) Aménagement des accès du site
	b) Travaux de génie civil
	c) Locaux techniques
	d) Bâtiment administratif et entrepôt matériel
2° Stockage des matières entrantes	a) Silos de stockage intrants solides
	b) Pré fosse et système de pompage intrants liquides
3° Système de traitement et d'évacuation des rejets	a) Séparation des phases du digestat
	b) Silos de stockage digestat solide
	c) Citernes de stockage digestat liquide
	d) Unité de séchage ou d'évaporation de digestat
	e) Unité d'hygiénisation des digestats
	f) Evaporateur
4° Préparation des matières et système d'injection	a) Système de broyage des intrants solides
	b) Introducteurs
	c) Appareil de manutention
	d) Unité d'hygiénisation
5° Digesteurs et post-digreur	a) Infrastructures et bâches
	b) Mélangeurs
	c) Systèmes de pompage
6° Raccordement au réseau électrique	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur
	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
7° Unité de purification du biogaz en biométhane	
8° Unité de compression du biométhane	

9° Unité d'injection du biométhane dans le réseau	
10° Système de valorisation du biogaz en Bio-CNG	a) Unité Bio-CNG
11° Unité de cogénération sous abri	a) Moteur de cogénération sous abri
	b) Système de filtration
	c) Torchère
12° Gazomètre de stockage du biogaz	
13° Système de valorisation du biogaz en chaudière	
14° Equipements de pesée	
15° Raccordement au réseau électrique	a) Matériel électrique : câblages, coffrets, cabine, transformateur
	b) Cabine de tête et équipements électriques de transformation et de connexion
	c) Frais de raccordement au gestionnaire de réseau
16° Dispositif de valorisation de la chaleur produite	a) Unité de séchage de matière, machine à cycle organique de Rankine - ORC
17° Dispositif de stockage de la chaleur	
18° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée
	b) Distribution hydraulique
	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
	e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
19° Equipements de pesée	
20° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
21° Certification des équipements	
22° Matériel roulant exclusivement dédié à l'unité de biométhanisation (*) voir conditions ci-dessous	
23° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

(*) La période de renouvellement de matériel roulant entre deux demandes de subside pour les unités de biométhanisation est limitée à dix ans pour les unités d'une capacité inférieure à 600 kW_{el}, 2400 Nm³/h, et à sept ans pour les unités de plus grande capacité.

5. Filière solaire thermique

Postes	Ventilation
1° Capteurs solaires installés	a) Capteurs
	b) Fluide caloporteur
	c) Raccords hydrauliques
	d) Mode d'arrimage des capteurs
	e) Mesure de protection de l'étanchéité de la toiture
2° Réservoir de stockage	a) Ballon de stockage
	b) Echangeurs de chaleur
	c) Raccords hydrauliques
	d) Réservoir de vidange
	e) Dispositifs d'assise éventuels

3° Conduites intérieures et extérieures	a) Tuyauterie
	b) Isolation
4° Organes hydrauliques de circulation	a) Pompes de circulation
	b) Vannes, électrovannes et robinets
	c) Clapets anti-retour et disconnecteurs
	d) Dispositifs de dégazage
5° Equipements et dispositifs d'intégration dans les systèmes de chauffage d'appoint	a) Pompe ou circulateur pour gestion appoint
	b) Régulation ou sonde, spécifique gestion appoint
6° Organes hydrauliques de sécurité	a) Vase d'expansion
	b) Soupapes de sécurité
	c) Dispositif de drainage
7° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Régulation électronique : sondes, modules de régulation
	b) Calorimétrie
	c) Volumétrie
	d) Détecteur de fuite
	e) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
8° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civile, tranchée
	b) Distribution hydraulique
	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
	e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
9° Certification des équipements	
10° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

6. Filière pompe à chaleur

En ce qui concerne les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation Volume de Réfrigérant Variable, dénommé ci-après VRV, ne sont plus éligibles. Ils sont jugés suffisamment performants que pour atteindre la rentabilité souhaitée sans aides additionnelles.

6.1. PAC Air-Air

Postes	Ventilation
1° Circuit de transfert d'arrivée d'air	
2° Pompe à chaleur (*)	
3° Circuit de transport entre unités intérieures et extérieures	a) Tuyaux frigorifiques
	b) Isolation des tuyaux frigorifiques
4° Dispositif de stockage de la chaleur	
5° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
6° Certification des équipements	
7° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civile, tranchée
	b) Distribution hydraulique

	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

(*) Hors installation de chauffage éventuelle : chauffage central, radiateurs, chauffage par le sol, chauffage radiant, aérothermes.

6.2. PAC Air-Eau

Postes	Ventilation
1° Circuit de transfert d'arrivée d'air	
2° Pompe à chaleur (*)	
3° Circuit de transport entre unités intérieures et extérieures	a) Si PAC split : tuyaux frigorifiques et isolation b) Si PAC monobloc : pompe primaire de circulation jusqu'au collecteur, vase d'expansion, isolation, échangeurs, filtres d'eau, purgeur d'air
4° Dispositif de stockage de la chaleur	
5° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
6° Certification des équipements	
7° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée b) Distribution hydraulique c) Sous stations, échangeurs d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

(*) Hors installation de chauffage éventuelle : chauffage central, radiateurs, chauffage par le sol, chauffage radiant, aérothermes

6.3. PAC ECS

Postes	Ventilation
1° Circuit de transfert d'arrivée d'air	a) Gainex, ouvertures, grilles
2° Pompe à chaleur (*)	
3° Circuit de transport entre unités intérieures et extérieures	a) Si PAC split : tuyaux frigorifiques et isolation b) Si PAC monobloc : pompe primaire de circulation jusqu'au collecteur, vase d'expansion, isolation, échangeurs, filtres d'eau, purgeur d'air
4° Dispositif de stockage de la chaleur	
5° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
6° Certification des équipements	
7° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée b) Distribution hydraulique

	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
	e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

(*) Hors installation de chauffage éventuelle : chauffage central, radiateurs, chauffage par le sol, chauffage radiant, aérothermes

7. Filière chaudière biomasse

Postes	Ventilation
1° Aménagement et construction	a) Aménagement des accès du site b) Bâtiment chaufferie c) Bâtiment silo de stockage d) Travaux de génie civil e) Unités préfabriquées
2° Stockage des matières entrantes	a) Dispositif de stockage du combustible b) Silo et trappe d'alimentation c) Dispositif de remplissage d) Dispositif d'alimentation automatique de la chaudière en combustible depuis le stockage, désilage et convoyage silo-foyer
3° Stockage des résidus	a) Dispositif de décendrage b) Dispositif de stockage des cendres
4° Equipement pour la préparation et la manutention de la biomasse	a) Dispositif de pré-séchage de la biomasse combustible b) Système de broyage, criblage, déferrailage ou densification c) Appareil de manutention
5° Unité de production sous abri	a) Chaudière biomasse b) Ballons-tampons c) Connexions, hydraulique et auxiliaires de distribution d) Electricité chaufferie, courant fort e) Automatisme, régulation chaufferie, courant faible f) Calorifugeage des tuyauteries en chaufferie
6° Système de traitement et d'évacuation des rejets	a) Dispositifs de traitement des fumées b) Fumisterie c) Piège à boues, dégazeur, neutraliseur condensat
7° Connexion à un réseau d'énergie thermique existant	a) Voirie, génie civil, tranchée b) Distribution hydraulique c) Sous stations, échangeurs d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion e) Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations
8° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Calorimètres et compteurs b) Protection incendie : Portes RF, détecteurs de fumées, dispositif d'extinction automatique c) Détecteur de CO d) Compteur et Comptabilité énergétique Gestion technique centralisée
9° Dispositif de stockage de la chaleur	a) Réservoirs tampons chauffage et eau chaude sanitaire
10° Certification des équipements	
11° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

8. Filière géothermie peu profonde

8.1. Systèmes fermés

Postes	Ventilation
1° Tests et analyses	a) Test de réponse thermique TRT
	b) Forage test et essais
2° Dispositif de captage	a) Forages
	b) Sondes verticales
3° Dispositif de production sous abri	a) Pompe à chaleur géothermique
	b) Salle de chauffe
	c) Raccordement tuyauterie
4° Dispositif de régulation	a) Systèmes de régulation
	b) Tableau de commande et de contrôle
	c) Interface GTC
5° Dispositif de distribution	a) Boucle tempérée
	b) Connexion à un réseau d'énergie thermique existant
	c) Echangeurs
	d) Distribution hydraulique
	e) Pompes de circulation
	f) Dispositif de stockage de la chaleur
6° Certification des équipements	
7° Equipements de monitoring énergétique de l'installation	a) Compteur et comptabilité énergétique
	b) Gestion technique centralisée
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

8.2. Systèmes ouverts

Postes	Ventilation
1° Tests et analyses	a) Test de réponse thermique TRT
	b) Forage et essai de pompage
	c) Analyses chimiques
	d) Tests d'injection
	e) Essai de traçage thermique et fluorescent
2° Dispositif de captage	a) Forages
	b) Puits de production
	c) Puits de réinjection
	d) Dispositif de pompage
3° Dispositif de production sous abri	a) Pompe à chaleur hydrothermique
	b) Salle de chauffe
	c) Raccordement tuyauterie
4° Dispositif de régulation	a) Systèmes de régulation
	b) Piézomètres

	c) Suivi hydrogéologique
	d) Tableau de commande et de contrôle
	e) Interface GTC
5° Dispositif de distribution	a) Boucle tempérée
	b) Connexion à un réseau d'énergie thermique existant
	c) Echangeurs
	d) Distribution hydraulique
	e) Pompes de circulation
	f) Dispositif de stockage de la chaleur
6° Certification des équipements	
7° Equipements de monitoring énergétique de l'installation	a) Compteur et comptabilité énergétique
	b) Gestion technique centralisée
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

9. Filière géothermie profonde

Postes	Ventilation
1° Dispositif de captage	a) Forage exploratoire
	b) Puits de production
	c) Puit de réinjection
	d) Chambre de pompage
2° Dispositif de production sous abri	a) Plateforme de forage
	b) Constructions de surface
	c) Echangeur thermique
	d) Raccordement tuyauterie
	e) Salle de chauffe
3° Dispositif de régulation	a) Systèmes de régulation
	b) Réservoir
	c) Tableau de commande et de contrôle
	d) Interface GTC
4° Dispositif de distribution	a) Boucle tempérée
	b) Echangeurs
	c) Distribution hydraulique
	d) Pompes de circulation
	e) Dispositif de stockage de la chaleur
5° Réseau d'énergie thermique ou connexion à un réseau existant	a) Voirie, génie civil, tranchée
	b) Distribution hydraulique
	c) Sous stations, échangeurs
	d) Pompes de circulation primaire, vannes, équipements d'interconnexion
6° Certification des équipements	

7° Equipement de sécurité et de monitoring énergétique des installations	a) Compteur et comptabilité énergétique b) Gestion technique centralisée
8° Tout autre investissement nécessaire pour la production d'énergie, sous réserve de l'accord des administrations de l'Energie et de l'Economie	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 relatif aux primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie.

Namur, le 23 mai 2024.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,

W. BORSUS